

DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT TOUTE ENTRÉE EN FORMATION MARITIME

Avant d'intégrer une formation maritime, toutes les étapes ci-dessous doivent être effectuées dans l'ordre. Chaque étape est indispensable pour valider votre dossier d'inscription.

1. DEMANDE DE NUMÉRO DE MARIN PROVISOIRE

Avant toute autre démarche, vous devez obtenir un **numéro de marin provisoire**. Ce numéro vous identifie comme futur marin en formation et est nécessaire pour passer la visite médicale.

Étapes à suivre :

1. **Contacter la DDTM/DML ou DM** la plus proche de votre domicile ou lieu de travail pour obtenir le formulaire « **Demande de numéro de marin provisoire** ».
2. Consulter l'annuaire des DML : <https://annuaire.service-public.gouv.fr/navigation/dml>
3. Envoyer par mail, à l'adresse de votre DDTM/DML, **le formulaire complété et une photocopie de pièce d'identité**.
4. Vous recevrez ensuite **votre numéro de marin provisoire**, à conserver précieusement.

2. PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE MÉDICALE

Une fois votre numéro de marin obtenu :

5. **Appeler le Service de Santé des Gens de Mer (SSGM)** pour prendre rendez-vous (voir la liste jointe) ; les prises de rendez-vous se font uniquement par téléphone.
La visite médicale est obligatoire avant toute formation maritime. Elle vérifie votre aptitude à exercer une activité maritime et doit être réalisée par un médecin du SSGM.
6. **Retourner par mail au SSGM le questionnaire médical renseigné et signé** (fourni en pièce jointe) avant la visite.
7. En cas de situation particulière (santé, situation administrative, etc.), n'hésitez pas à contacter le service avant votre rendez-vous.

3. DOCUMENTS À PRÉPARER POUR LE JOUR DE LA VISITE

Le jour de la visite médicale, vous devez présenter :

- Votre carnet de santé ou carnet de vaccinations (rappel DTP à jour).
- Toute ordonnance médicale si vous suivez un traitement.
- Le questionnaire médical complété et signé.
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Remarques importantes :

- Si vous portez des lentilles de contact, prévoyez le matériel nécessaire pour les retirer pendant l'examen.
- Une analyse d'urine sera effectuée pour la recherche de substances psychoactives.

À l'issue de la visite, un certificat médical d'aptitude vous sera remis à joindre à votre dossier d'inscription.

Centre de Formation Nautique Vannetais - Paul Boullosa

3 place du Mal Joffre - 56000 Vannes - Tél : 02.97.54.09.48 - Portable : 06.08.54.36.58
Agrément n° 056002/2008 - SIRET n° 353 780 224 00021 - Numéro d'activité : 53560972156
www.bacpn.com



4. DOCUMENTS À FOURNIR AU CENTRE DE FORMATION

Une fois inscrit sur notre site internet <https://www.bacpn.com>, vous pourrez y déposer l'ensemble des documents requis.

Documents à fournir pour le Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires (BRACPN) :

- Le **formulaire Cerfa 15580*01** complété et signé (fourni en pièce jointe)
*Penser à renseigner votre **numéro de marin provisoire** dans la case « N° d'identification ».*
- Le **permis bateau**
Si votre permis a plus de 5 ans, un test probatoire (théorie et pratique) sera effectué au centre de formation avant le début de la formation.
- Une **photocopie de votre pièce d'identité** en cours de validité
- Votre **attestation nage** : 50 mètres départ plongé
- Votre **certificat médical d'aptitude**
- Votre **convention ou contrat de formation**, selon le type de financement :
 - Si l'entreprise finance la formation, il s'agit d'une convention de formation.
 - Si la formation est financée à titre personnel, il s'agit d'un contrat de formation.
 - En cas de financement via le CPF, aucun contrat n'est nécessaire : la convention CPF transmise par la plateforme fait foi.

La convention et le contrat de formation ne sont pas disponibles en ligne.

Ils doivent être demandés directement au centre de formation, qui vous les transmettra pour signature avant dépôt sur votre espace personnel.

5. DOCUMENTS ANNEXES

Formulaire Cerfa 15580*01

Liste des Service de Santé des Gens de Mer (SSGM)

Questionnaire médico-biographique

Information fichier internet

Dépistage de drogues

Centre de Formation Nautique Vannetais - Paul Boullosa

3 place du Mal Joffre - 56000 Vannes - Tél : 02.97.54.09.48 - Portable : 06.08.54.36.58
Agrément n° 056002/2008 - SIRET n° 353 780 224 00021 - Numéro d'activité : 53560972156
www.bacpn.com

Demande d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire et à sa session d'évaluation

Ministère chargé
de la mer

Arrêté du 12 août 2015 (JO du 22 août 2015)

Cadre réservé à l'administration		
Date de dépôt/ réception	Numéro d'enregistrement	Dossier complété le
_____	_____	_____

1. Renseignements et coordonnées du candidat ⁽¹⁾

Nom	_____		Prénom (s)	_____	
Date de naissance	____ _		Sexe	H ☐	F ☐
Nationalité	Française ☐ Union européenne/EEE ☐		Hors union européenne ☐		
N° d'identification	____ _				
Adresse					
N° voie	_____	Extension	_____	Type de voie	_____
Nom de voie	_____			Lieu-dit ou boîte postale	_____
Code postal	_____	Localité	_____		
N° de téléphone	____ _		N° de télécopie	____ _	
Adresse e-mail	_____				

2. Prestataire de formation ⁽¹⁾

Dénomination	_____
--------------	-------

3. Formation modulaire demandée ⁽¹⁾

Sélectionnez la formation (liste déroulante)	
3.1 Je m'inscris à l'ensemble des modules de la session d'évaluation	☐
3.2 Je ne m'inscris pas à l'ensemble des modules de la session d'évaluation	☐
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)	
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)	
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)	
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)	

4. Aménagement particulier des épreuves

Je demande à bénéficier d'un aménagement particulier des épreuves en qualité de candidat handicapé	☐
--	--------------------------

5. Pièces à fournir

La liste des pièces à fournir est détaillée dans la notice d'information.

6. Engagement et signature du candidat

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires requises pour l'inscription :	
à la formation professionnelle maritime modulaire demandée	☐
à la session d'évaluation modulaire demandée	☐
Fait à :	Le, ____ _
Signature du demandeur	

(1) Voir la notice d'information



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Adresses des Services de Santé des Gens de Mer

PARIS

(Ce service ne réalise pas de visites médicales d'aptitude à la navigation maritime)

Tour Séquoia - 1 place carpeaux
92 055 La Défense cedex
TEL : 01 40 81 66 75

ssgm.gm.dam.dgampa@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Manche Est – Mer du Nord :

LE HAVRE

4, rue du Colonel Fabien
B.P. 34
76 083 LE HAVRE CEDEX
TEL SSGM : 02.35.19.97.69

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIEPPE

Centre hospitalier de Dieppe
Avenue Pasteur
76 200 DIEPPE
TEL SSGM LE HAVRE : 02.35.19.97.69
ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

ROUEN

Capitainerie du grand port maritime de Rouen
34 avenue du Bois Guilbert
76 000 ROUEN
TEL SSGM LE HAVRE : 02.35.19.97.69
ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

BOULOGNE SUR MER

92, quai Gambetta - BP 629
62 321 BOULOGNE SUR MER
Accès service SSGM - interphone 1
TEL SSGM : 03.61.31.33.10 (choix 1)
ssgm-boulogne.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DUNKERQUE

20 rue Lhermitte
59 140 DUNKERQUE
TEL SSGM : 03.74.00.67.84
ssgm-dunkerque.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

CAEN

10 Boulevard du Général Vanier
CS 75224
14 052 CAEN Cedex 4
TEL SSGM : 02.31.43.19.59
ssgm-caen.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

CHERBOURG

DIRMER MEMN,
Place Bruat
BP 838
50 108 CHERBOURG en Cotentin
TEL SSGM : 02.50.79.15.69
ssgm-cherbourg.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Méditerranée :

MARSEILLE

16 rue Antoine Zattara
13 003 MARSEILLE
TEL SSGM : 04.86.94.69.69
ssgm-marseille@mer.gouv.fr

Docteur Marc BORGNETTA
Institut national de la plongée professionnelle
port de la Pointe-rouge
Entrée n°3
13 008 Marseille
TEL:04.96.14.09.61
(NB : le coût de la consultation est à régler par le consultant)

TOULON

244, avenue de l'Infanterie de Marine
CS 31209
83 070 TOULON
TEL SSGM : 04.89.96.43.09
ssgm-toulon@developpement-durable.gouv.fr

NICE

56 Boulevard Stalingrad
06 300 NICE CEDEX
TEL SSGM TOULON : 04 93 72 73 99
TEL DML : 04.94.46.92.09
ssgm-toulon@developpement-durable.gouv.fr

SETE

Lycée de la Mer P. Bousquet
Rue des Cormorans
34 207 SÈTE
TEL SSGM : 04.67.46.33.28
FAX SSGM : 04.67.46.33.29
antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

PORT LA NOUVELLE

La Prud'homie - 43 Rue Louis Blanc
11 210 PORT LA NOUVELLE
TEL SSGM SÈTE : 04.67.46.33.28
antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

BASTIA

Délégation mer et littoral - Service de santé des gens de mer
8 boulevard Benoîte Danesi
20 411 Bastia Cedex 9
TEL SSGM : 04.20.03.60.27
antenne-ssgm-bastia.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

AJACCIO

Résidence Péraldi- Bâtiment C
Rue Nicolas Péraldi
20 000 AJACCIO
TEL SSGM Bastia: 04.20.03.60.27
TEL DDT:04.95.29.09.09
antenne-ssgm-bastia.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Nord Atlantique :

SAINT-NAZAIRE

8, place du Commando
44 606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
TEL SSGM : 02.40.22.95.24
TEL Secrétariat:02.40.22.95.25
ssgm-saint-nazaire.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

SAINT MALO

03 Rue du Bois Herveau
35 400 SAINT-MALO
TEL SSGM : 02 90 57 40 17
ssgm-st-malo.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

LEZARDRIEUX

2 rue du Trieux
Subdivision des Phares et Balises
22740 Lézardrieux
TEL SSGM : 02.96.55.21.90
ssgm-paimpol.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

BREST

3 square Marc Sangnier
CS 41925
29 219 BREST CEDEX 2
Accès public : 3 rue Jules Michelet
29 000 BREST
TEL SSGM : 02.98.38.45.61
ssgm-brest.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

LE GUILVINEC

37, rue de la marine
29 730 LE GUILVINEC
TEL SSGM : 02.90.08.57.17
ssgm-guilvinec@developpement-durable.gouv.fr

CONCARNEAU

1 rue du Port - CS 10231
29 900 CONCARNEAU
TEL SSGM : 02.90.08.57.09
ssgm-concarneau.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
ssgm-concarneau@developpement-durable.gouv.fr

LORIENT

2 boulevard Adolphe Pierre
56 100 Lorient
TEL secrétariat 02 90 08 57 93
ssgm-lorient.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

LES SABLES D'OLONNE

Phare de la potence
rue Gay-Lussac
85 100 LES SABLES D'OLONNE cedex
TEL SSGM : 02.51.23.98.75
FAX SSGM : 02.51.23.98.78
ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

NOIRMOUTIER

7, boulevard de la Victoire
BP 715
85 330 NOIRMOUTIER
TEL DML : 02.51.39.94.03
TEL SSGM Les Sables d'Olonne :02.51.23.98.75
ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ILE D'YEU

9 rue de la galiote
85 350 ILE D'YEU
TEL DML : 02.51.59.42.60
TEL SSGM Les Sables d'Olonne :02.51.23.98.75
ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM SUD - ATLANTIQUE :

BORDEAUX

1-3, rue Fondaudège - CS 21227
33 074 Bordeaux cedex
TEL SSGM : 05.56.00.83.21
FAX SSGM : 05.56.00.83.23
Accès public: 3 cours de Verdun
33000 Bordeaux
ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

ARCACHON

5 Quai du Capitaine Allègre
BP 90142
33311 ARCACHON CEDEX
TEL SSGM : 05.57.69.21.60
ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

ROCHEFORT

SSGM Charente-Maritime
Port de Plaisance
Rue de la vieille forme
17 300 ROCHEFORT
TEL SSGM : 06.65.80.55.91
ssgm-rochefort-marennes@developpement-durable.gouv.fr

CIBOURE

3 Place des récollets
64 500 CIBOURE
TEL SSGM : 05.59.47.19.80
ssgm-ciboure@developpement-durable.gouv.fr

DROM – COM :

FORT de FRANCE
Docteur Bertrand DUBOIS

Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe
BP 620
97 261 FORT DE FRANCE CEDEX
TEL SSGM : 05.96.60 79 96
ssgm.dm-martinique@mer.gouv.fr

POINTE à PITRE
Docteur Patrick MIQUEU

Service de Santé des Gens de Mer
Pointe Fouillole
Phare et balises
97 110 POINTE-A-PITRE
TEL SSGM : 05.90.21.29.19
patrick.miqueu@developpement-durable.gouv.fr

SAINT BARTHELEMY
Docteur Stéphane CHAREVRE

La villa créole
Saint Jean
97 133 SAINT BARTHELEMY
TEL : 05.90.27.64.27

SAINT MARTIN
Docteur Eric NUYS

Cabinet médical-HOPE ESTATE
3 rue Caraïbes
97 150 Saint Martin
TEL : 05.90.52.89.62

GUYANE
Docteur Alain FORNET

Cabinet Médical du bourg
71 Avenue du Général de Gaulle
97 310 KOUROU
TEL : 05.94.22.02.83

Docteur Philippe BOIS

MSPO - 19 rue Laurence ONOZO
97 313 St GEORGE
TEL : 05.94.28.01.33

SAINT PIERRE ET MIQUELON
Docteur José Ramon CAMPOS

Centre de Santé
Place du Général de Gaulle
BP 4444
97 500 SAINT PIERRE
TEL : 05.08.41.15.69
TEL standard: 05.08.41.15.60
FAX : 05.08.41.15.64

LA RÉUNION
Dr Morienn PETON

CENTRE LE PORT
29bis rue Evariste de Parry
97 420 LE PORT
TEL:02.62.42.05 .50
morienn.peton@developpement-durable.gouv.fr

MAYOTTE
Docteur Gérard JAVAUDIN
Docteur Christian GUIVARC'H

Centre hospitalier de Mayotte
Service de Médecine Préventive d'État
Rue de l'hôpital
BP 04
92 600 MAMOUDZOU
TEL SECRÉTARIAT: 02.69.61.86.96
TEL IDE :02.69.61.79.34
p.medetat@chmayotte.fr
a.le-tirant@chmayotte.fr

POLYNESIE FRANÇAISE
Docteur Pierre-André CAZAUBIEL

MOTU UTA-PAPEETE
TAHITI
TEL : 00.689.87.36.31.24
kzopierre@gmail.com

Secrétariat médical :
Madame Lorraine TUPANA
TEL : 40 549 534
lorraine.tupana@affaires-maritimes.pf

NOUVELLE CALÉDONIE

Agrément pour les marins y compris sous Enim et
agrément pour les marins calédoniens salariés

Service médical interentreprises du Travail(SMIT)
2 rue Martial Danton
Nouméa
NOUVELLE CALÉDONIE
TEL:+ 687 35 23 52

Médecins du SMIT :

Dr Sadanand ROY-

Dr Hubert DELOSIERES - hdelosieres@smit.nc

Dr Frederic PELTIER-BLANC -fpeltier-blanc@smit.nc

QUESTIONNAIRE MEDICO-BIOGRAPHIQUE / SERVICE DE SANTE DES GENS DE MER

NOM PRENOM
NE(E) LE A
ADRESSE
CP VILLE
TEL
MAIL@.....
MATRICULE DE MARIN ou N° PROVISoire **

Avez-vous déjà été examiné(e) par un médecin des gens de mer ?

Oui ☐ → si oui : où quand
non ☐

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Niveau scolaire et formation professionnelle :

Avez-vous des difficultés pour lire ? Oui ☐ Non ☐
Pour les candidats aux lycées maritimes, bénéficiez-vous
d'un tiers temps pour difficultés scolaires ? Oui ☐ Non ☐

SI VOUS AVEZ DÉJÀ TRAVAILLÉ :

Années Poste
.....
.....
.....

Avez-vous déjà été déclaré(e) inapte à un poste de travail
ou à un métier ? oui ☐ non ☐

Avez-vous déjà eu un accident de travail ou une maladie
professionnelle ? oui ☐ non ☐

Avez-vous un taux d'incapacité, une invalidité ? oui ☐ non ☐

→ Si oui, expliquez :

Dans votre travail, avez-vous déjà été exposé(e) :

cocher la bonne case : 0 : jamais + : un peu ++ : beaucoup

	OUI	NON	Si oui, explication et date		0	+	++
Avez-vous une anomalie de la vision				Au bruit			
Portez-vous des lunettes correctrices ?				A de l'amiante			
Avez-vous été opéré(e) des yeux ?				A des radiations ou des rayonnements			
Avez-vous subi d'autres interventions ?				A des vibrations			
Avez-vous une anomalie auditive ?				A des lumières inhabituelles (soudure, projecteurs, écran...)			
Avez-vous un traitement en cours ?				A de la poussière ou à des allergènes			
Avez-vous déjà été hospitalisé(e) ?				A des produits pétroliers			
Êtes-vous suivi(e) par un médecin ?				A des produits chimiques			
Avez-vous des séquelles d'accident ?				A des températures élevées (+ de 24°C)			
Avez-vous été traité(e) longtemps ou plusieurs fois pour une maladie ?				A des températures basses (- de 15°C)			
Avez-vous déjà utilisé des drogues ?				A un milieu humide			
				A une posture inconfortable ou à des gestes répétés rapidement			

Verso de la feuille à remplir également et à signer →

ANTECEDENTS MEDICAUX (si oui → expliquez)

entourer la bonne réponse

- oui oui oui

- | | | |
|-----|-----|-----|
| oui | non | non |
| oui | non | non |
| oui | non | non |

- | | | | |
|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | non | non |
| oui | oui | non | non |

- oui oui oui oui

- | | | | |
|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | oui | oui |
| non | non | non | non |

- | | | | |
|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | oui | oui |
| non | non | non | non |

- | | | | |
|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | oui | oui |
| non | non | non | non |

- | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | oui | oui | oui |
| non | non | non | non | non |

non
oui

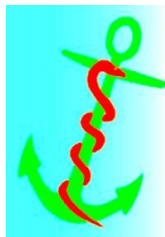
- | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| non | non | non | non | non | non |

Sil le candidat est mineur, qui est le responsable légal ?

Qualité : père, mère ou autre (entourer la bonne réponse)

Prénom

Service de Santé des Gens de Mer



Le Service de Santé des Gens de Mer a mis en place l'informatisation du fichier médical des marins.

Cette informatisation a pour but de faciliter l'accès du médecin des gens de mer à votre fiche médicale, **mais surtout** de permettre au **Centre de Consultations Médicales Maritimes** (CCMM) de Toulouse d'avoir accès à votre dossier lors d'une consultation radio si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie à bord, **dans le but d'améliorer votre sécurité médicale en mer.**

Le droit d'accès aux informations contenues dans ce fichier s'exerce dans les conditions prévues par la Loi sur l'Informatique et les Libertés. Les demandes de modification des données administratives peuvent s'exercer auprès de :

Monsieur le médecin
Chef du Service de Santé des Gens de Mer
Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
Service de santé des Gens de Mer
1 place Carpeaux
92055 La Défense cedex

Les informations à caractère médical sont la propriété du SSGM et peuvent vous être communiquées directement ou à un professionnel de santé nommément désigné par vous.

Conformément à la déontologie médicale, ces informations ne peuvent être connues que du personnel médecin et infirmier du SSGM et du médecin régulateur du CCMM qui traite l'appel d'urgence du navire sur lequel vous êtes embarqué.

.....
Je soussigné :

NOM : Prénom : N° identification :

Reconnais avoir été informé de l'informatisation du fichier médical des marins (arrêté du 5 avril 2000) et de la possibilité d'effectuer ma visite médicale annuelle dans l'ensemble des services de santé des gens de mer. L'accès à mon dossier médical est ouvert à tous les médecins des services de santé des gens de mer et au médecin régulateur du C.C.M.M. de Toulouse en cas de consultation télémédicale, dans le respect de la déontologie médicale.

Fait à : le : Signature :

Madame, Monsieur,

La consommation de substances psychoactives (dont les drogues) est incompatible avec les postes de sécurité.

Aussi, un dépistage de drogues dans les urines peut être réalisé lors de votre visite médicale.

Vous avez la possibilité de refuser ce dépistage.

Ce refus peut être incompatible avec une décision d'aptitude à la navigation. (Arrêté du 3 août 2017 relatif aux normes d'aptitude médicale à la navigation des Gens de Mer)

En cas de positivité du test de dépistage, les modalités de contestation de ce résultat vous seront communiquées.

**L'équipe du Service de Santé des Gens de Mer
de Nantes – Saint-Nazaire**